

# Le PAEC

Projet Agro-Environnemental & Climatique

LES COMMUNAUTÉS  
DE COMMUNES  
S'ENGAGENT  
EN FAVEUR DE  
L'AGROPASTORALISME  
ET DE LA BIODIVERSITÉ

## MONT-BLANC ARVE GIFFRE 2023-2028

Les Communautés de  
Communes **Pays du  
Mont-Blanc, Montagnes  
du Giffre et Vallée de  
Chamonix Mont-Blanc** sont  
engagées dans un **Projet  
Agro-Environnemental et  
Climatique (PAEC)** financé  
par l'Europe, l'Etat et  
l'Agence de l'Eau.

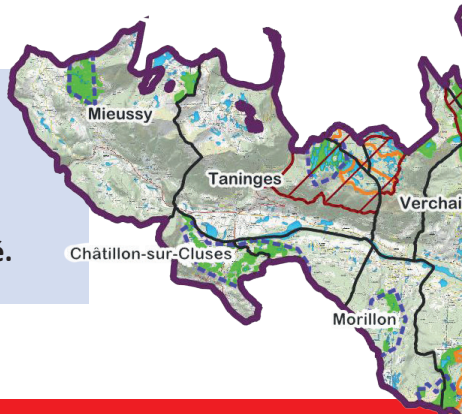
**PRÈS D'UNE SOIXANTAINÉ  
D'EXPLOITANTS AGRICOLES ONT  
PU S'ENGAGER VOLONTAIREMENT  
ENTRE 2023 ET 2028.**

Ce programme est proposé dans  
le cadre de la Politique Agricole  
Commune de l'Union Européenne.  
Il permet de mettre en place  
des mesures pour maintenir de  
nombreux habitats naturels et  
espèces remarquables à l'échelle du  
territoire, en soutenant les pratiques  
agricoles favorables à ce maintien.  
Ce travail a été possible grâce  
à l'implication des exploitants  
agricoles.



# 2 objectifs

- La préservation des milieux et certaines espèces remarquables, identifiés sur cette carte
- La pérennisation des pratiques pastorales favorables à la biodiversité.



## FOCUS

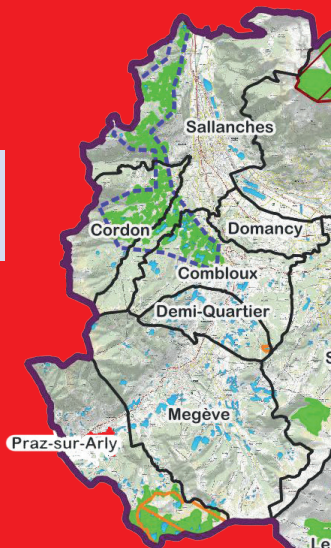
### Des espèces et des habitats à enjeux

#### L'AZURÉ DE LA SANGUISORBE



**Habitat**  
Zone humide avec présence de Sanguisorbe

**Sensibilité estivale :** ponte et reproduction sur la fleur de sanguisorbe



#### LES GALLIFORMES DE MONTAGNE



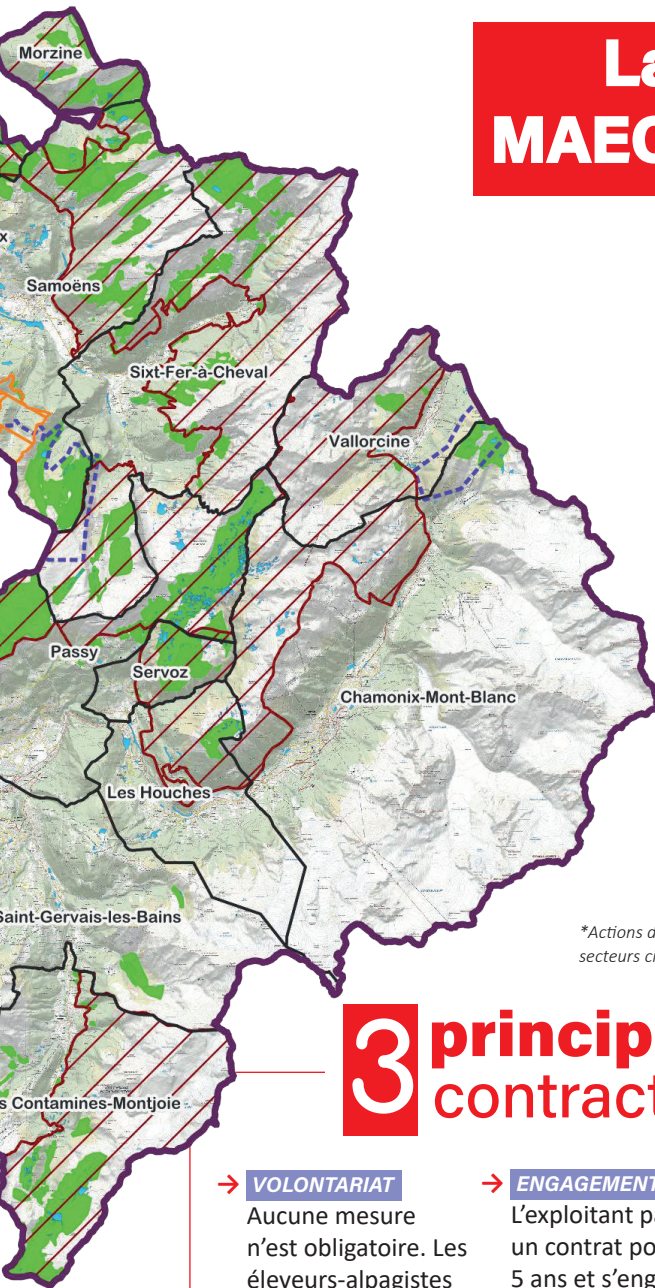
**Habitat**  
Mosaïque de hautes herbes, buissons (rhododendrons et myrtilles) et quelques ligneux

**Sensibilité estivale :** Ponte et l'élevage des jeunes au sol dans les hautes herbes

# La MAEC

# Qu'est-ce que c'est ?

Les agriculteurs volontaires s'engagent en signant des contrats MAEC (Mesures Agri-Environnementales et Climatiques) pour une durée de 5 ans. Ils acceptent d'adapter leurs pratiques pastorales pour mieux préserver la biodiversité.



- Périmètre du PAEC
- Zones humides
- Surfaces éligibles
- - - Périmètre des Plans Nationaux d'Actions\*
- Natura 2000
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

\*Actions de préservation en faveur d'espèces menacées au sein de secteurs ciblés.

## 3 principes de contractualisation

### → VOLONTARIAT

Aucune mesure n'est obligatoire. Les éleveurs-alpagistes se sont engagés suite à plusieurs réunions d'information et d'échanges individuels.

### → ENGAGEMENT

L'exploitant passe un contrat pour 5 ans et s'engage à respecter un certain nombre de pratiques respectueuses de l'environnement.

### → COMPENSATION

En échange du respect des pratiques détaillées dans chaque mesure, l'exploitant reçoit une aide financière par hectare et par an (montant variable suivant la mesure).



# Le PAEC en chiffres

→ 24 communes membres

→ 59 contractualisants dont 9 groupements pastoraux

→ 5360 ha engagés

→ Plus de 2,4 millions d'euros pour le financement des MAEC

→ Autofinancement par les collectivités locales pour la coordination des actions

## 4 mesures adaptées aux enjeux locaux

- **ESP1** Protection des espèces
- **MHU2** Préservation des zones humides & Amélioration de la gestion par le pâturage
- **PRA3** Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
- **PRA1** Surfaces herbagères et pastorales\*

\*Mesure éligible uniquement pour les groupements pastoraux

Partenaires techniques et financiers :



## Des questions ? Contactez

Aline PISSARD-MAILLET

Chargée de mission  
Agriculture / Forêt  
CCPMB

648, chemin des Prés Caton  
P.A.E du Mont-Blanc  
74190 PASSY

☎ 04 50 78 12 10  
06 30 07 20 42

✉ [aline.pissard@ccpmb.fr](mailto:aline.pissard@ccpmb.fr)

[www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr)

